

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**Fraternité – Travail - Progrès**



**MINISTRE DU PLAN**



# **Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025**

*Jun 2022*

# SOMMAIRE

<b>Liste des tableaux</b>	<b>4</b>
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
1. Contexte et justification	8
2. Présentation générale du secteur	10
3. Missions du Ministère	10
<b>DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR</b>	<b>15</b>
1. Evolution des principaux indicateurs du secteur	16
2. Diagnostic du secteur	19
2.1. Forces	19
2.2. Faiblesses	23
2.3. Opportunités	23
2.4. Menaces	25
3. Articulation entre la stratégie sectorielle et la politique nationale	26
4. Vision et objectifs stratégiques	27
4.1. Vision	27
4.2. Objectif stratégique	27
4.3. Résultats attendus	27
5. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	28
5.1. Principes directeurs de la stratégie sectorielle	28
5.2. Axes stratégiques	28
6. Présentation du cadre stratégique des programmes	30
<b>TROISIEME PARTIE : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES</b>	<b>31</b>
1. Programme 1 : Pilotage et administration de la planification du développement	31
1.1. Présentation du périmètre du programme	31
1.2. Enjeux et Objectif du programme	32
1.3. Principaux résultats du programme	32
1.4. Indicateurs de performance et cibles	33
1.5. Stratégie du programme	33
1.6. Présentation des actions et mesures	34
1.6.1. Actions	34
1.6.2. Mesures d'accompagnement	35
1.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	35
1.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	36
1.9. Tableau de programmation	36
2. Programme 2 : Planification et Programmation du Développement	38
2.1. Présentation du périmètre du programme	38
2.2. Enjeux et Objectif du programme	38
2.3. Principaux résultats du programme	41
2.4. Indicateurs de performance et cibles	41
2.5. Stratégie du programme	42
2.6. Présentation des actions et mesures	43
2.6.1. Actions	43
2.6.2. Mesures d'accompagnement	43
2.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	44
2.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	45
2.9. Tableaux de programmation	46
3. Programme 3 : Gestion macroéconomique	47
3.1. Présentation du périmètre du programme	47
3.2. Enjeux et Objectif du programme	47
3.3. Principaux résultats du programme	48
3.4. Indicateurs de performance et cibles	48
3.5. Stratégie du programme	49

3.6.	Présentation des actions et mesures	49
3.6.1.	Actions	49
3.6.2.	Mesures d'accompagnement	50
3.7.	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	51
3.8.	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	51
3.9.	Tableau de programmation	52
<b>QUATRIEME PARTIE : CONCLUSION</b>		<b>53</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>54</b>
<b>Annexe I : Cadres logiques des programmes</b>		<b>54</b>
	<i>Cadre logique du Programme 1</i>	<b>54</b>
	<i>Cadre logique du Programme 2</i>	<b>56</b>
	<i>Cadre logique du Programme 3</i>	<b>58</b>
<b>Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme</b>		<b>60</b>
<b>Annexe III : Schéma de financement</b>		<b>61</b>

## Liste des tableaux

---

Tableau 1: Evolution des principaux agrégats macroéconomiques.....	18
Tableau 2: Cadre stratégique des programmes.....	30
Tableau 3: Indicateurs retenus pour évaluer la performance du programme 1.....	33
Tableau 4 : Présentation des actions du programme 1.....	34
Tableau 5 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 1.....	36
Tableau 6: Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 1.....	37
Tableau 7: Indicateurs pour le suivi de la performance du Programme 2.....	41
Tableau 8 : Présentation des actions du programme 2.....	43
Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 2.....	46
Tableau 10 : Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 2.....	46
Tableau 11: Indicateur pour le suivi de la performance du programme 3.....	48
Tableau 12: Présentation des actions du programme 3.....	50
Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 3.....	52
Tableau 14 : Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 3.....	52
Tableau 15 : Tableau des emplois affectés au programme 1.....	60
Tableau 16 : Tableau des emplois affectés au programme 2.....	60
Tableau 17 : Tableau des emplois affectés au programme 3.....	60
Tableau 18 : Tableau de financement (en FCFA) des programmes.....	61

## Sigles et abréviations

Sigles	Abréviations
AE	Autorisations d'Engagement
APD	Aide Publique au Développement
APM	Projet d'Appui Conseil en matière de Politique Migratoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM	Conseil des Ministres
CP	Crédits de Paiement
DAE/PM	Direction de l'Analyse Economique, de la Prévision et de la Modélisation
DCE	Direction de la Coopération Economique
DDA/RP	Direction de la Documentation, des Archives et des Relations Publiques
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DFISD	Direction du Financement des Investissements et du Suivi des Décaissement
DGECO	Direction Générale de l'Economie
DGPPD	Direction Générale de la Planification et de la Programmation au Développement
DL	Direction de la Législation
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPG	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
DPP	Direction du Plan et de la Prospective
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPSPD	Direction des Politiques Sectorielles et de la Programmation du Développement
DQPD	Projet Données de Qualité Nécessaires à la Prise de Décision
DRE/TS	Direction des Réformes Economiques et de la Transformation Structurelle
DRFM/DM/DSP	Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés publics et des délégations de service public
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Statistiques et de l'Informatique
DSPEPPD	Direction du Suivi de la Performance et de l'Evaluation des Projets et Programmes de Développement
ENA	Ecole Nationale d'Administration
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FSEJ	Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IGS	Inspection Générale des Services
INS	Institut National de la Statistique
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural
ISEP	Institut de Stratégie, d'Evaluation et de Prospective
LOLF	Loi Organique relative aux Lois des Finances
MCC	Millenium Challenge Corporation
MP	Ministère du Plan
ODD	Objectif du Développement Durable
OIG	Organisation Inter-Gouvernementale
PAMO	Projet d'Appui à la Planification
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAP	Projet Annuel de Performance
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEF	Programme Economique et Financier
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière)
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAG	Programme Intermédiaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale

<b>Sigles</b>	<b>Abréviations</b>
PIE	Programme d'Investissements de l'Etat
PIP	Programme d'Investissements Pluriannuels
PM	Premier Ministre
PNE	Politique Nationale d'Evaluation
PRN	Présidence de la République du Niger
PTA	Plan de Travail Annuel
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RAP	Rapport Annuel de Performance
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNISE	Stratégie Nationale Intégrée de Suivi-Evaluation
SYSNISE	Système National Intégré de Suivi Evaluation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## **PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION**

---

La performance du Ministère du Plan est un levier important de la performance globale de l'action gouvernementale à travers la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 qui est le deuxième plan opérationnel de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), Niger 2035.

L'amélioration de la gouvernance est au cœur des actions prioritaires de ces documents d'orientations stratégiques. Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris une série de mesures visant la modernisation et l'amélioration de la gouvernance économique à travers notamment la restauration de la planification stratégique et la mise en place des réformes pour une meilleure gestion des finances publiques. La mise en œuvre de ces réformes intervient dans un contexte national marqué par la recherche d'une croissance économique forte et inclusive, nécessitant la poursuite des efforts pour assurer une meilleure allocation des ressources budgétaires.

L'exercice d'élaboration des documents budgétaires des Ministères fait partie des actions qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration à travers la production et la diffusion de l'information fiable et la visibilité des actions gouvernementales.

Le présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 s'inscrit dans cette logique et s'articule, en plus de la partie introductive, autour de trois (3) parties qui sont : (i) orientations stratégiques du secteur, (ii) programmation pluriannuelle glissante des dépenses et (iii) conclusion.

## **1. Contexte et justification**

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en juin 2009 un nouveau cadre harmonisé des finances publiques à travers six directives dont la Directive n°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances au sein de l'UEMOA. Ces directives font suite à celles adoptées entre 1997 et 2000 dans le but d'harmoniser le cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques des Etats membres. Mais l'impact relatif de ces premiers textes sur les législations nationales et la nécessité d'adapter le cadre juridique des finances publiques aux nouveaux standards internationaux de gestion, ont plaidé pour une réforme plus profonde du système.

L'une des principales innovations de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA est la programmation pluriannuelle qui, à travers l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), permet aux Etats d'avoir une vision à moyen terme de leurs ressources et de leurs activités.

Le Niger a transposé toutes les directives de l'UEMOA. C'est ainsi que la directive n°6 de l'UEMOA a été transposée à travers la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF 2012). Cette loi a introduit cinq innovations majeures qui sont :

- la gestion par la performance et l'adoption des budgets-programmes et du principe d'autonomie et de responsabilité du responsable de programme ;
- la déconcentration de l'ordonnancement au niveau des ministères techniques ;
- le renforcement drastique des obligations de reporting ;
- la conduite d'un débat d'orientation budgétaire avant les conférences budgétaires ;
- l'adoption d'une comptabilité en droits constatés.

Aux termes des articles 52 et 53 de cette loi, «le projet de loi de finances de l'année est élaboré par référence à un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans...» (Alinéa 1 de l'article 52) et «les programmes s'inscrivent dans des documents de programmation

pluriannuelle des dépenses par Ministère, budgets annexes et comptes spéciaux cohérents avec le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle visé à l'article 52 de la présente loi » (Alinéa 1 de l'article 53).

L'évolution récente de la conjoncture économique nationale est particulièrement marquée par les effets inflationnistes dus à la mauvaise campagne agricole enregistrée en 2021. Elle est également caractérisée par les chocs sécuritaires, sanitaires (COVID-19) et la volatilité des cours mondiaux des matières premières. Dans ce contexte, le taux de croissance a été en moyenne de 4,6% sur la période 2017-2021.

L'inflation moyenne annuelle a été de 1,9% sur la période 2017-2021 dans le respect de la norme communautaire de 3%.

Le solde global (base engagement) dons compris a été en moyenne de - 4,4% du PIB en dessous de la norme communautaire sur la période sous revue.

C'est dans ce contexte et dans celui de la mise en œuvre de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012 que s'inscrit l'élaboration du DPPD 2023-2025 du Ministère du Plan.

## **2. Présentation générale du secteur**

Le Niger a adopté la Constitution du 25 novembre 2010. L'article 146 de cette Constitution dispose que « **L'action de l'Etat en matière de politique de développement économique et social est soutenue par une vision stratégique. L'Etat fait de la création des richesses, de la croissance et de la lutte contre les inégalités un axe majeur de ses interventions. Les politiques publiques doivent promouvoir la souveraineté alimentaire, le développement durable, l'accès de tous aux services sociaux de base ainsi que l'amélioration de la qualité de vie** ».

Sur le plan économique, la période 2017-2021 a été marquée par une croissance moyenne annuelle de 4,6% et une résilience persistante face aux chocs exogènes auxquels elle a été confrontée sur les plans sécuritaire, climatique, sanitaire (COVID19) et commercial (fermeture des frontières avec le Nigéria, baisse des cours de matières premières). Cependant, cette économie est faiblement diversifiée et peu compétitive dans un contexte de la mondialisation.

Dans le domaine de la planification, le Ministère du Plan a élaboré le Programme Intermédiaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG) 2011-2012, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 prorogé en 2016 et la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, adopté le 09 mai 2017. Cette dernière est opérationnalisée à travers des Plans Nationaux de Développement quinquennaux, dont le premier est le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021, adopté par Décret n° 2017-762/PRN/MP du 29 Septembre 2017 et le deuxième est le PDES 2022-2026 adopté le 10 juin 2022.

Le PDES est le principal cadre de référence et de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en matière de politiques macro-économiques et de stratégies sectorielles.

Ainsi, l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale du PDES 2022-2026, a mis en évidence les défis et les enjeux de développement économique et social du Niger. Pour faire face à ceux-ci, 3 axes stratégiques sont retenus : (i)

Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; (ii) Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité et (iii) Transformation structurelle de l'économie. Ce PDES fera l'objet d'une table ronde pour son financement. Il parachèvera les chantiers engagés par le PDES 2017-2021 et reflète la poursuite de la prise en compte de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En ce qui concerne la gestion des projets d'investissement public, le Gouvernement a adopté le décret N°2015-353/PRN/PM du 10 juillet 2015 portant cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics à inscrire dans le Programme des Investissements Pluriannuel (PIP).

L'opérationnalisation de ce décret nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment la finalisation des critères de sélection des projets et programmes à travers un arrêté conjoint des Ministres des Finances et du Plan. Ces mesures seront complétées par « le rehaussement des fonds alloués pour la réalisation des études de faisabilité des projets et programmes, l'opérationnalisation effective du dispositif institutionnel de sélection des projets et programmes, le renforcement du cadre de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers et la mise en place d'une banque des projets et programmes de qualité.

En outre, dans le but d'améliorer la performance dans la gestion des politiques publiques, une Stratégie Nationale Intégrée de Suivi-Evaluation (SNISE) 2019-2026 a été élaborée. Cette stratégie vise à fédérer, dans le domaine du suivi et de l'évaluation, les efforts spécifiques des Institutions de la République et des PTF, afin de bâtir une nouvelle approche commune, globale et intégrée pour faire systématiquement le suivi et l'évaluation des Politiques, Plans, Programmes et Projets (PPPP) utilisés pour délivrer les services publics aux citoyens. A terme, la SNISE servira à généraliser la fonction du suivi et de l'évaluation dans tous les secteurs et domaines de développement national.

Enfin, en terme du Système Statistique National, les défis majeurs à relever pour accompagner les grands chantiers du PDES 2022-2026 et des ODD, concernent notamment : (i) l'amélioration de la qualité de la production statistique ; (ii) la production et la diffusion régulières de statistiques fiables et désagrégées ; (iii) l'amélioration de

l'organisation et de la coordination de la production statistique ; (iv) le développement des capacités d'analyse des données ; (v) le renforcement des capacités matérielles et humaines ainsi que l'amélioration des conditions de travail au sein du SSN ; (vi) l'amélioration et la sécurisation du financement des opérations statistiques ; (vii) le renforcement des moyens des services statistiques régionaux ; (viii) la formation, le recrutement et le maintien dans le SSN d'un nombre suffisant de professionnels grâce à la mise en place d'une politique de gestion de ressources humaines qui inclurait un système plus motivant en termes de rémunération et de perspective de carrière.

### **3. Missions du Ministère**

Selon le décret n°2021-289/PRN du 04 Mai 2021, modifié par le décret n°2022-10/PRN du 05 janvier 2022, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres délégués, le Ministère du Plan est chargé, en relation avec les ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de planification et de prospective, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes, les projets et les plans de développement dans le domaine économique et social.

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du gouvernement, le Ministre du Plan exerce les attributions suivantes :

- la coordination de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement, des processus de formulations et de réformes des politiques économiques ;
- la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures ;
- l'élaboration, en relation avec les autres ministres concernés, du programme d'investissement pluriannuel ;
- le suivi de la coopération avec les organismes régionaux et internationaux en charge des questions du développement économique et social ;
- la formulation d'une vision de développement à long terme ;
- la formulation des plans de développement et des programmes d'investissements correspondants à moyen terme en lien avec la vision de développement à long terme;
- le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration économique sous régionale et régionale ainsi que des apports au Niger de cette intégration, dans les domaines relevant de sa compétence ;

- la collecte, le traitement et l'exploitation des statistiques de toute nature et en particulier économiques et sociales ;
- la coordination et l'harmonisation des stratégies et actions de développement;
- la formulation et la coordination des politiques de réformes économiques;
- la réalisation de toutes études générales ou spécifiques nécessaires à l'élaboration des perspectives, des plans, des programmes et des projets de développement ;
- l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'Etat, le suivi et la mise en œuvre du PDES ;
- la centralisation et la gestion de la banque des projets ;
- l'élaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays;
- la réalisation des études sur les projets et programmes, et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et long termes ;
- la mise en cohérence des stratégies sectorielles de développement avec le cadre global de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- la coordination des études et des projets d'intérêt économique national ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation économique ;
- la recherche, le suivi et l'évaluation des financements des programmes de développement notamment par l'organisation des consultations générales et sectorielles avec les partenaires techniques et financiers ;
- la mobilisation des ressources externes et la contribution à la mobilisation des investissements directs étrangers ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation des politiques publiques de développement ;
- le suivi, l'évaluation des plans de développement et de la performance des programmes et projets de développement ;
- l'organisation des revues sectorielles et de portefeuilles des partenaires au développement;
- la contribution au renforcement des capacités en matière d'évaluation des politiques publiques de développement.

## **DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR**

---

Les autorités de la 7ème République du Niger ont affiché leur volonté politique de restaurer et de renforcer la fonction de planification et de coordination du développement dans notre pays. C'est ainsi qu'il a été créé, dans l'architecture du premier Gouvernement, un Ministère en charge du Plan, en vue d'impulser une nouvelle dynamique au processus de développement, à travers la formulation et la mise en œuvre des documents d'orientations stratégiques.

Cette mise en œuvre se fait à travers l'exécution des politiques, stratégies, projets et programmes de développement.

La performance des projets est la priorité accordée pour l'amélioration de la qualité de la dépense publique en orientant les efforts d'investissement vers la création des conditions d'une croissance durable, inclusive et équilibrée.

Mais, pour que les investissements publics puissent jouer ce rôle, il faut s'assurer de la bonne sélection, de l'exécution et du suivi des projets conformément aux objectifs contenus dans les programmes de développement en vue de meilleurs impacts sur les conditions de vie des populations.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, conformément au décret n°2021-289/PRN du 04 Mai 2021 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres délégués, entend faire du Ministère chargé du Plan, l'instrument privilégié :

- de la coordination intersectorielle ;
- du dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- de la mobilisation des ressources extérieures dans un cadre macro-économique assurant une croissance forte et inclusive ;
- du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, programmes et projets de développement.

## **1. Evolution des principaux indicateurs du secteur**

Sur la période 2017-2021, l'économie nigérienne a subi plusieurs chocs notamment climatique, sécuritaire, sanitaire (Covid-19) et commercial. Toutefois, l'activité économique a été soutenue par la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021, du Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que du Programme de Réformes de la Gestion des Finances Publiques PRGFP IV) 2017-2020.

Le taux de croissance économique du pays a enregistré en moyenne 4,6% sur la période 2017-2021. Cette évolution est en lien avec la mise en œuvre des projets structurants notamment le programme de Kandadji, le programme d'électrification rurale, les programmes de l'I3N, la dorsale Nord WAPP, la dorsale à fibre optique, la route transsaharienne, les investissements rentrant dans le cadre du Sommet de l'Union Africaine, les infrastructures dans le cadre des fêtes tournantes, les investissements liés à l'amélioration du climat des affaires en dépit du déficit céréalier enregistré en 2021.

Cependant, ce taux (en dessous de 7,0% prévu par la SDDCI-Niger 2035) n'a pas permis la diminution significative de la pauvreté. Au moment où l'économie a fait preuve de la forte résilience face à la pandémie de la COVID-19, les chocs climatiques vécus en 2021 et la détérioration de l'environnement sécuritaire ont eu un impact négatif majeur sur la production agricole, la croissance économique et la pauvreté. Le taux de croissance du PIB est estimé en 2021 à 1,3% pour une prévision de 5,5%.

Les taux d'investissements publics et privés ont enregistré en moyenne annuelle respectivement 10,5% et 19,4% sur la période 2017-2021 en lien avec les investissements publics et privés entrant dans le cadre des infrastructures économiques et sociales.

L'inflation moyenne annuelle a été de 1,9% sur la période 2017-2021 (en dessous de la norme communautaire de 3%) en lien avec la bonne pluviométrie, la vente à prix modéré et la distribution gratuite des vivres. Malgré cette performance, l'inflation s'est

établie à 3,8% en 2021 (imputable à la mauvaise campagne agricole) après 2,9% en 2020, -2,5% en 2019, 2,7% en 2018 et 2,4% en 2017.

Au niveau des finances publiques, des faibles performances ont été enregistrées sur la période 2017-2021 en termes de mobilisation des recettes. La mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses sont soldées sur la période par un déficit global base engagement dont compris de 4,4% du PIB et un taux de pression fiscale de 10,1%. Les recettes totales mobilisées se sont élevées en moyenne à 828,4 milliards et les dépenses à 1.610,3 milliards en moyenne.

L'analyse de la balance de paiement sur la période 2017-2021, fait ressortir une amélioration du solde global en moyenne. Ainsi, il a représenté 0,2% du PIB en moyenne annuelle en lien avec l'amélioration du solde du compte de capital et du compte financier malgré le déficit du compte des transactions courantes.

L'évolution de la situation monétaire sur la période 2017-2021 s'est traduite globalement par une amélioration des actifs extérieurs nets et une expansion des créances intérieures et de la masse monétaire. Le niveau du financement bancaire de l'économie est ressorti à 1.134,1 milliards en 2021, soit une hausse de 8,6% en variation annuelle, sous l'impulsion des financements consentis aux branches des BTP, du pétrole, des mines et du commerce. La situation monétaire a représenté 17,5% du PIB sur la période 2017-2021 en lien avec la bonne tenue des actifs extérieurs et des créances intérieures qui ont cru respectivement de 12,2% et 9,0%.

Selon EHCVMA, le taux de pauvreté s'est établi à 40,8% en 2018/2019 contre 45,4% en 2014. Cette amélioration est imputable aux efforts accomplis dans la lutte contre la pauvreté notamment le cash for work dans le cadre de la récupération des terres ainsi que les projets et programmes intervenant dans l'irrigation.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux agrégats des cinq (05) dernières années.

**Tableau 1: Evolution des principaux agrégats macroéconomiques**

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur réel et inflation</b>					
Taux de croissance réel du PIB (en %)	5,0	7,2	5,9	3,6	1,3
Taux de croissance du secteur primaire (en %)	5,4	7,9	3,4	7,7	-4,5
Taux de croissance du secteur secondaire (en %)	6,8	6,0	9,0	1,7	4,1
Taux de croissance du secteur tertiaire (en %)	4,0	5,0	7,0	2,3	4,4
PIB par tête (milliers FCFA)	2,4	2,7	-2,5	2,9	3,8
Taux de pauvreté (%)	226,5	228,3	240,6	251,4	343,9
Investissement public (en % du PIB)	ND	40,8*	40,8*	ND	ND
Investissement privé (en % du PIB)	9,2	11,0	10,4	10,7	11,2
Inflation (en %)	18,0	19,2	20,3	19,2	20,5
<b>Echanges extérieurs, situation monétaire et finances publiques</b>					
Balance commerciale (en % du PIB)	-13,5	-14,9	-15,5	-15,7	-16,2
Solde global (en % du PIB)	-2,1	-1,6	4,2	-1,0	1,5
Masse monétaire (en % du PIB)	17,7	15,8	17,0	19,2	18,8
Créances sur l'économie (en % du PIB)	13,7	11,9	12,6	13,2	13,7
Taux de pression fiscale	9,5	11,0	10,3	9,6	10,2
Solde global (base engagement) dons compris	-4,1	-3,0	-3,5	-5,3	-5,9

**Sources :** Comité Cadrage macroéconomique et budgétaire 2023-2025

\*2018,2019 données d'enquête EHCVMA

En matière d'aide publique au développement (APD), le montant décaissé sur la période 2016-2021 a connu une augmentation significative et l'exécution du programme d'investissement de l'Etat s'est améliorée.

Selon l'état consolidé d'exécution financière du titre V du budget national 2020 (CES/DFI/DGPD/MP, mars 2021), les dépenses globales cumulées ont atteint, tous secteurs et sources de financements extérieurs confondus, un montant total de 535,494 milliards de francs CFA sur une prévision de dépenses de 630,958 milliards de francs CFA, soit un taux de consommation de crédits de 84,87% contre 82,01 en 2019, 75,18% en 2018, 70,90% en 2017, 61,61% en 2016 et 67,78% en 2015.

## 2. Diagnostic du secteur

Conformément à la Constitution du 25 novembre 2010 en son article 146, le Gouvernement a initié depuis 2011, un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à moyen et long termes. Des efforts ont été fournis pour renforcer les capacités de l'administration publique, en particulier dans les domaines de la formulation des politiques publiques, de l'identification des besoins et de la formulation des programmes et projets.

Avec les progrès enregistrés dans la planification au niveau des administrations décentralisées et des besoins croissants en matière de formulation des politiques sectorielles dans le contexte des budgets-programmes, ainsi qu'en matière de planification, des difficultés apparaissent quant à l'articulation des différents niveaux de planification. Pour pallier cette insuffisance, le Ministère du Plan et celui de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, ont élaboré l'architecture de la planification.

Dans le domaine de la gestion du développement, plusieurs insuffisances sont perceptibles au niveau de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi-évaluation.

En matière de planification, certains secteurs ne disposent pas de politiques et certains cadres stratégiques qui existent ne sont pas cohérents avec les orientations nationales. Ainsi, des efforts sont fournis dans l'accompagnement des secteurs pour disposer de leurs politiques, stratégies et programmes de développement en cohérence avec la stratégie nationale. En effet, le Ministère du Plan accompagne la conception des politiques sectorielles à l'aide du guide méthodologique d'élaboration des cadres stratégiques sectoriels. Aussi, un processus de définition des secteurs de planification a conduit à une proposition de seize (16) secteurs (1). Malgré ces efforts

---

<sup>1</sup> Les secteurs de planification sont : (i) Gouvernance économique ; (ii) Gouvernance administrative et locale ; (iii) Gouvernance politique, juridique et judiciaire ; (iv) Diplomatie et Partenariat mondial ; (v) Défense et Sécurité ; (vi) Production agro-sylvo pastorale et halieutique ; (vii) Industries extractives ; (viii) Agro-industrie et industrie manufacturières ; (ix) Infrastructures et services économiques ; (x) Environnement ; (xi) Cadre de vie ; (xii) Santé ; (xiii) Arts, Culture et loisirs ; (xiv) Education/Formation ; (xv) Population, Travail, Protection sociale et (xvi) Recherche- Développement.

d'accompagnement, des défis persistent relativement à l'application de ces secteurs de planification et au renforcement des capacités des acteurs.

Le système de planification fonctionne avec un effectif relativement réduit de cadres expérimentés dans le domaine. Le départ massif des cadres du Ministère (pour la retraite ou dans les organismes, les programmes et les projets) accentue ce phénomène, on constate une mauvaise répartition du travail. Les recrutements opérés en 2016 en faveur de toutes les directions générales et des directions transversales du Ministère n'ont pas permis d'atteindre l'optimum souhaité.

Le système de programmation ne répond pas au principe du budget-programme. En effet, les activités des programmes et projets sont inscrites dans le budget de leurs ministères de tutelle alors qu'elles devraient être réparties dans les budgets des ministères partenaires de mise en œuvre. Aussi, des faiblesses persistent-elles dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des outils de programmation, de budgétisation, ainsi qu'au niveau du fonctionnement des organes prévus par le décret n°2015-353/PRN/PM du 10 Juillet 2015 portant cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics. Il faut aussi noter, la faiblesse des Ministères sectoriels dans l'élaboration des programmes et projets dans le cadre de la mobilisation des ressources.

S'agissant de la budgétisation, il faut noter l'insuffisance de cohérence entre le budget national et le Plan d'actions Prioritaires du PDES 2017-2021. Cette faible adéquation se traduit par une faiblesse dans l'exécution des plans d'actions des politiques et stratégies nationales et sectorielles. Mais, d'ores et déjà, dans le cadre de l'élaboration du PDES 2022-2026 cohérence entre les programmes budgétaires et les Actions Majeures Prioritaires a été assurée. En outre, la directive de l'UEMOA relative au budget programme, traduite par la LOLF 2012 institue une budgétisation en AE pluriannuelles et CP annuels. Mais depuis 2018 les budgets sont présentés de telle sorte que toutes les AE sont égales aux CP.

En matière de mobilisation des ressources, les principales contraintes sont : i) les défaillances du système national d'information sur les aides extérieures auxquelles s'ajoutent les difficultés des services techniques à recevoir des PTF des données

complètes sur l'Aide Publique au Développement (APD) ; ii) la diversité des procédures (autant de systèmes que de bailleurs de fonds), leur complexité et les conditionnalités qu'elles contiennent.

Les insuffisances constatées dans la consommation des crédits d'investissement s'expliquent, entre autres, par : (i) la faible maîtrise par la partie nationale des procédures des partenaires ; (ii) la faible capacité des entreprises prestataires des services dans l'exécution des travaux qui leur sont confiés ; (iii) le retard important observé par les partenaires ou les chargés des programmes dans la délivrance des avis de non objection ; (iv) le retard important dans les procédures de passation et de signature des marchés publics ; (v) la faible mobilisation des contreparties de l'Etat pour les projets cofinancés et (vi) le manque d'études de faisabilité pour certains projets d'investissement.

S'agissant du suivi-évaluation, il reste encore insuffisant en raison notamment : i) du système statistique national qui souffre des faiblesses dans la production de façon régulière de données et informations de qualité ; ii) de l'insuffisance dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques aux niveaux sectoriels et (iii) du retard dans l'opérationnalisation de la Politique Nationale de l'Evaluation (PNE) et la Stratégie Nationale Intégrée de Suivi-Evaluation (SNISE).

En matière de gestion de l'économie, il a été relevé comme faiblesses, les insuffisances (i) de la couverture nationale des enquêtes pour l'élaboration des notes de conjoncture ; (ii) dans le respect de délai de publication des notes de cadrage macroéconomique et des notes de conjoncture ; (iii) de financement des études économiques ; (iv) la non-disponibilité des données dans le délais requis pour servir des travaux de cadrage macroéconomique et des études économiques et (v) la faible capacité de suivi des Organisations Intergouvernementales et des réformes économiques.

Enfin, au niveau des conditions de travail, l'insuffisance des bureaux et des équipements de travail ne permet pas d'organiser efficacement le travail et d'exploiter le potentiel existant.

En résumé, les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces identifiées sont indiquées ci-après.

## 2.1. Forces

Les principales forces sont :

- la relance de la planification stratégique avec l'élaboration de la SDDCI Niger 2035, des PDES 2012-2015, 2017-2021 et 2022-2026 ;
- l'existence d'un plan de formation ;
- l'existence d'un noyau de formateurs sur les nouveaux outils de la gestion du développement, notamment la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la Programmation Pluriannuelle des Dépenses ;
- la réalisation régulière de cadrage macro-économique à l'aide du modèle AYOROU ;
- l'existence d'un mécanisme de suivi régulier des réformes économiques et des Organisations Inter Gouvernementales ;
- l'existence d'un Programme des Investissements de l'Etat (PIE), régulièrement actualisé ;
- l'existence de nouveaux outils de programmation ;
- une expérience avérée dans la mobilisation des ressources extérieures ;
- la reconnaissance par les parties prenantes au personnel du ministère en charge du Plan d'un leadership technique de qualité ;
- l'existence de ressources humaines compétentes, dynamiques et motivées.
- la volonté des autorités pour la planification, le processus de décentralisation et déconcentration en cours qui offre au Ministère du Plan la possibilité d'appuyer les acteurs régionaux et locaux sur la gestion du développement de leurs entités ;
- l'adoption de la politique nationale de l'évaluation (PNE) ;
- l'adoption de la Stratégie Nationale Intégrée de Suivi-Evaluation (SNISE) et de son Plan d'Actions ;

- l'adoption de la grille harmonisée des rémunérations et avantages et critères d'évaluation du personnel des unités de gestion des Programmes et Projets sur financement extérieur au Niger.

## 2.2. Faiblesses

La contrainte principale est la faible relation entre les différents référentiels de gestion du développement. Les principales faiblesses sont :

- la non représentation du Ministère aux niveaux régional, départemental et communal ;
- la répartition inéquitable du travail au sein de certaines directions ;
- la non adoption de la définition des secteurs de planification ;
- la non opérationnalisation de l'architecture de la planification (niveaux national, sectoriel, régional et communal) ;
- l'absence de politique en matière d'aide publique au développement (APD) ;
- le non-respect du plan d'engagement de l'investissement ;
- la faible articulation entre la planification stratégique et la programmation du Développement ;
- la méconnaissance, par certains acteurs, des bilans des investissements;
- la faible adéquation entre les ressources humaines, financières, et matérielles et le volume du travail ;
- l'insuffisance dans la coordination des ministères sectoriels ;
- la faible circulation de l'information entre les structures du ministère ;
- le faible coaching/encadrement des jeunes cadres par les anciens;
- la faible culture et pratique de l'évaluation.

## 2.3. Opportunités

Les opportunités qui se présentent au Ministère du Plan et qui peuvent lui permettre de résorber ses faiblesses et renforcer ses forces sont nombreuses. Il s'agit, entre autres, de :

- la loi 2011 du 8 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- le décret n°2021-289/PRN du 04 Mai 2021 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres délégués,
- le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du gouvernement,
- l'existence des différents instruments internationaux et régionaux découlant des accords avec des organisations internationales (UEMOA, CEDEAO, GIABA, FMI et Banque Mondiale) ;
- l'existence d'un cadre légal, la Constitution du 25 novembre 2010 et la loi organique du 26 mars 2012 relative aux lois de finances, qui font des fonctions planification et évaluation des politiques publiques des impératifs pour renforcer l'efficacité de la dépense publique ;
- l'existence du Programme de Gestion des Réformes des Finances Publiques ;
- la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner la mise en œuvre du PDES ;
- l'existence de centres et écoles de formation qui contribuent déjà au renforcement des capacités, y compris dans certaines dimensions des fonctions de gestion du développement, ainsi que celle des programmes ponctuels des institutions et structures gouvernementales de formation en cours d'emploi, en relation avec la mise en œuvre des programmes spécifiques dont elles ont la charge (ENA, ISEP ; FSEJ, IPDR, etc.) ;
- la demande importante des départements ministériels en appui-conseil pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques et des budgets-programmes ;
- l'existence de cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- la disponibilité des partenaires au développement d'apporter des appuis institutionnels conséquents pour renforcer les fonctions planification du développement et suivi évaluation et d'accompagner la réalisation des engagements internationaux en matière de développement (agendas africains et mondiaux).

- la relance de la consommation au niveau national et mondial après la pandémie de COVID 19.
- la hausse des recettes douanières et fiscales dues à la reprise de la production nationale et mondiale.

#### 2.4. Menaces

Deux principales menaces pèsent cependant sur le système de planification. Il s'agit de :

- la récurrence des chocs exogènes (sécuritaires, aléas climatiques, sanitaires, etc.) sur l'économie nationale qui pourrait affaiblir les instruments de planification et la coordination du développement au profit de la gestion des urgences ;
- l'instabilité de la structure chargée du système de planification, qui pourrait compromettre l'élan dans la mise en œuvre des actions engagées pour renforcer ce système.

En définitive, le principal défi du Ministère, pour les prochaines années, consiste à mettre en adéquation les ressources humaines, financières, techniques et matérielles aux exigences du volume et de la complexité des tâches de gestion du développement dans un contexte de, gestion axée sur les résultats, consacrée par la LOLF de 2012.

### 3. Articulation entre la stratégie sectorielle et la politique nationale

Les orientations politiques, qui fondent les actions du Ministère découlant du cadre législatif mis en place, sont en parfaite cohérence avec les orientations définies dans le programme de Renaissance Acte 3 du Président de la République déclinées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre notamment le volet bonne gouvernance économique à l'axe 2 : Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines.

Par ailleurs, l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) NIGER 2035 se poursuivra avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026.

Les actions inscrites dans le DPPD du Ministère du Plan, s'alignent à l'axe 2 du PDES « **Consolidation de la Gouvernance, Paix et Sécurité** » au Programme 7 « **Amélioration de la gestion du développement** » et aux Actions Majeures Prioritaires (AMP) « Améliorer le cadre de l'analyse économique », « Renforcer la planification, la programmation et le suivi-évaluation », « Renforcer le suivi et l'amélioration de la performance des projets de développement », « Renforcer le Système Statistique National », « Renforcer la diplomatie économique » et « Améliorer la gouvernance du programme ».

## 4. Vision et objectifs stratégiques

### 4.1. Vision

La vision du Ministère du Plan tirée de celle de la SDDCI Niger 2035 est de « **devenir une Administration performante de gestion du développement, au service du Niger et de son peuple pour un développement durable** ».

Cette vision suppose que le Ministère du Plan joue son rôle de coordination de la gestion du développement, d'un système national de planification au service des Institutions, ministères sectoriels et des administrations décentralisées et déconcentrées, chargés de conduire la mise en œuvre des actions de développement. Elle suppose également que le Ministère du Plan remplit une mission de veille stratégique et d'impulsion en matière de choix stratégique de développement. Elle met également l'accent sur son rôle de mobilisation des ressources des partenaires pour une gestion macroéconomique respectant les enjeux de développement durable, dans un environnement où les Etats sont en concurrence dans la mobilisation des financements publics et privés, nécessaires aux investissements. Enfin, elle implique un bon suivi et évaluation, dans une démarche participative et inclusive, visant à améliorer les performances de la mise en œuvre des actions de développement, en termes d'efficacité, d'efficience et de satisfaction des populations bénéficiaires.

### 4.2. Objectif stratégique

L'objectif stratégique consiste à assurer une gestion efficace du développement.

### 4.3. Résultats attendus

Le diagnostic du secteur amène à la formulation des résultats stratégiques suivants :

- la cohérence entre les différents cadres d'orientation stratégique est assurée ;
- la programmation du développement est efficace ;
- la gestion macroéconomique est cohérente avec les objectifs nationaux de développement durable.

## **5. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues**

### **5.1. Principes directeurs de la stratégie sectorielle**

Les domaines d'intervention du ministère reposent sur les principes ci-après :

- la gestion axée sur les résultats ;
- la subsidiarité en responsabilisant les acteurs à tous les niveaux ;
- l'imputabilité et la redevabilité pour que chaque acteur rende compte ;
- la flexibilité en intégrant les enrichissements et les amendements nécessaires ;
- la fiabilité et l'utilité en faisant en sorte que les informations soient fiables et conduisent à une prise de décision adéquate ;
- la valorisation et la capitalisation des leçons apprises ;
- le suivi et l'évaluation participatifs des actions de développement, ainsi que le partage de l'information avec tous les acteurs concernés. .

### **5.2. Axes stratégiques**

Le Ministère du Plan est l'acteur principal de la coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques de développement. Les défis soulevés par l'analyse diagnostique du plan stratégique du MP amènent à définir les axes stratégiques suivants :

- axe 1 : Coordination de la conception, du suivi-évaluation des cadres stratégiques de développement et de la programmation du développement ;
- axe 2 : Amélioration de la gestion macroéconomique.

A moyen terme, l'un des défis majeurs est d'améliorer de façon significative l'efficacité des instruments de gestion du développement (tant au stade de l'analyse prospective, de la planification, de la programmation, de la budgétisation que du suivi-évaluation des politiques publiques) pour la mise en œuvre efficace et concertée de la vision

prospective définie. Pour ce faire, les deux axes stratégiques retenus ci-haut sont déclinés suivant deux (2) programmes opérationnels à savoir :

- programme 2 : « Planification et Programmation du développement » ;
- programme 3 : « Gestion macroéconomique ».

Ces deux programmes opérationnels seront mis en œuvre avec le soutien du Programme support dénommé « Pilotage et administration de la politique de Planification et prospective ».

## 6. Présentation du cadre stratégique des programmes

Pour chaque programme, l'objectif, les indicateurs de performance et les crédits de paiement pour l'année 2023 sont indiqués. Globalement, les crédits de paiement 2023 sont estimés à **60 243 057 855 FCFA** répartis ainsi qu'il suit :

- Programme 1 : Pilotage et administration de la politique de planification et prospective : **4 359 681 093 FCFA**
- Programme 2 : Planification et Programmation du Développement : **55 689 084 329 FCFA** ;
- Programme 3 : Gestion macroéconomique : **194 292 433 F CFA.**

**Tableau 2: Cadre stratégique des programmes**

Objectif stratégique	Programmes	Objectifs	Indicateurs	CP 2023 (millions)
L'objectif stratégique : Assurer la gestion efficace du développement.	<b>Programme 1 :</b> Pilotage et Administration de la Planification de Développement	Asseoir une administration efficace pour répondre aux défis du Ministère	<b>Indicateur 1 :</b> Taux d'exécution physique des programmes <b>Indicateur 2 :</b> Taux d'exécution financière des programmes	<b>4 360</b>
	<b>Programme 2 :</b> Planification et Programmation du Développement	Renforcer les fonctions de planification, de programmation, et du suivi et évaluation des politiques publiques, programmes et projets de développement	<b>Indicateur 3 :</b> Taux d'exécution du BIE <b>Indicateur 4 :</b> Taux annuel d'exécution financière du PAP du PDES	<b>55 689</b>
	<b>Programme 3 :</b> Gestion macroéconomique	Asseoir un cadre macroéconomique stable.	<b>Indicateur 5 :</b> Ecart du taux de croissance économique entre prévisions et réalisations <b>Indicateur 6 :</b> Taux de mise en œuvre des réformes	<b>194</b>
<b>TOTAL</b>				<b>60 243</b>

## **TROISIEME PARTIE : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES**

---

Les axes stratégiques sont opérationnalisés dans le cadre de quatre (4) programmes suivants :

- Programme 1 : Pilotage et administration de la planification du développement
- Programme 2 : Planification et Programmation du développement
- Programme 3 : Gestion macroéconomique

### **1. Programme 1 : Pilotage et administration de la planification du développement**

#### **1.1. Présentation du périmètre du programme**

Le périmètre du Programme 1 « Pilotage et administration de la planification du développement » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à la gestion administrative et financière et à la gestion de son système d'information. De manière détaillée, les domaines d'activités couverts sont les suivants :

- la gestion administrative, financière et matérielle du ministère ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la coordination des programmes opérationnels ;
- le contrôle de la légalité des actes de gestion du Ministère ;
- le contrôle du fonctionnement des services ;
- la coordination et la gestion des systèmes d'information et de communication du Ministère ;
- la gestion des marchés publics et des délégations de service public du Ministère ;
- la coordination de la programmation du Ministère et du suivi et évaluation des projets et programmes sous tutelle;
- la collecte, traitement et publication des données statistiques et documentaires du Ministère ;
- la gestion des projets d'appui au Ministère du Plan.

## 1.2. Enjeux et Objectif du programme

Le Ministère du Plan, a mis en place dans le cadre du budget programme, deux (02) programmes opérationnels visant des objectifs de renforcement de la fonction de la planification et d'amélioration de la qualité des dépenses d'investissements publics et du cadre macroéconomique.

Le programme support « Pilotage et administration de la planification du développement » a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ces deux programmes opérationnels dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessitent en premier lieu une définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

Dans ce contexte, l'action prioritaire consiste à mettre en place des mécanismes opérationnels de la gestion axée sur les résultats. Il s'agit de doter le programme d'outils de gestion des ressources matérielles et financières modernes permettant d'appuyer efficacement la conduite des programmes opérationnels.

Le deuxième enjeu est de doter et assurer la gestion des ressources humaines afin de pouvoir créer les conditions de travail appropriées.

L'objectif du programme est d'asseoir une administration d'excellence pour répondre aux défis du Ministère.

## 1.3. Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont :

- à moyen terme : le pilotage de la gestion du développement est amélioré ;
- à court terme :

- le dispositif de gestion des ressources financière, matérielle et humaine du Ministère est opérationnel ;
- le mécanisme de gestion administrative et de coordination des programmes est opérationnel ;
- le système de reporting, d'information et de communication du Ministère est fonctionnel.

#### 1.4. Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation de l'effet du programme, deux indicateurs ont été retenus, à savoir les taux d'exécution physique et financière des programmes. Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs en 2021 ainsi que leurs cibles de 2023 à 2025.

**Tableau 3: Indicateurs retenus pour évaluer la performance du programme 1**

Indicateurs	Situation en 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Taux d'exécution physique des programmes	ND	85%	90%	95%
Taux d'exécution financière des programmes	135%	100%	100%	100%

#### 1.5. Stratégie du programme

L'analyse diagnostique du périmètre du programme a permis d'identifier plusieurs problèmes concourant à réduire l'efficacité de la gestion du Ministère. Ces problèmes se rapportent au pilotage stratégique du ministère et à la gestion administrative des ressources du ministère.

Au regard des problèmes identifiés, le programme « Pilotage et administration de la planification du développement » a été mis en place avec comme objectif d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes. En ce qui concerne l'efficacité, il s'agit plus explicitement de mettre en place un mécanisme performant de coordination, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes dans l'optique

d'atteindre les objectifs fixés. En termes d'efficience, la stratégie va consister à la gestion rationnelle des ressources des programmes.

## 1.6. Présentation des actions et mesures

### 1.6.1. Actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Présentation des actions du programme 1**

Actions	Objectifs	Indicateurs
Conception et pilotage de la politique du ministère	Améliorer le Pilotage des actions du Ministère	Fréquence des réunions de cabinet organisées
		Part du budget de l'INS financé par la subvention
		Proportion des produits SSN ayant fait l'objet d'application CNAQ/SP.
		Proportion des produits SSN validés par le comité qualité
Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Améliorer le suivi-évaluation des programmes du Ministère	Pourcentage de rapports d'activités (Rapports semestriels et annuels, RAP) élaborés dans les délais
		Nombre de missions de supervision des projets organisées
		Pourcentage de documents de programmation (DPPD, PTA, PAP) élaborés dans les délais
Gestion des ressources humaines et action sociale	Améliorer la gestion des ressources humaines	Nombre d'agents formés (courte et longue durée)
		Taux de satisfaction du personnel
		Nombre d'agents ayant bénéficié au moins d'un acte de gestion de carrière
Gestion des ressources matérielles et financières	Améliorer les conditions de travail des agents du Ministère	Proportion de besoins satisfaits
		Taux de consommation des crédits libérés
Contrôle des services et de la performance	Assurer le contrôle de performance des services	Nombre d'outils d'inspection des services élaborés
		Nombre de structures inspectées
Gestion du cadre législatif et réglementaire	Créer un cadre juridique et réglementaire approprié	Nombre de projets de textes élaborés
		Nombre d'avis juridiques émis
Gestion des informations statistiques	Produire les données statistiques du Ministère	Pourcentage d'indicateurs de performance du Ministère renseignés
		Nombre d'annuaire statistique produit
Gestion des archives, de la communication, des relations publiques et de la documentation du Ministère	Améliorer la gestion de la documentation et des archives	Nombre de documents classés et accessibles
		Taux d'accroissement de fréquentation du Centre par les usagers
		Nombre de documents numérisés
Gestion des marchés publics du Ministère	Assurer le suivi de la conformité des opérations de passation des marchés publics	Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics

## **1.6.2. Mesures d'accompagnement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les mesures préconisées sont :

- Elaborer les textes portant organisation et attributions des structures ;
- Recruter le personnel en quantité et en qualité suffisante ;
- Renforcer les capacités des agents.

## **1.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme**

Le programme « Pilotage et administration de la planification du développement » a pour spécificité de recouvrir les activités du Cabinet du Ministre du Plan. Les directions et les services participant à la mise en œuvre du programme sont directement rattachés au Cabinet et au Secrétariat Général. Pour ce faire, la coordination technique du programme est assurée par le Secrétaire Général. Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme sont assurées par les structures suivantes :

- Cabinet ;
- Inspection Générale des Services ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Études et de la Programmation (DEP) ;
- Direction de la statistique et de l'Informatique (DSI) ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés publics et des Délégations de Service Public (DRFM/MP/DSP) ;
- Direction de la Législation (DL) ;
- Direction de la Documentation, des Archives et des Relations Publiques (DDA/RP) ;
- L'Institut National de la Statistique ;
- Les unités de gestion des projets/programmes sous tutelle relevant du programme.

### 1.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Plusieurs facteurs conditionnent la réussite du programme parmi lesquels on peut retenir :

- les crédits suffisants sont libérés à temps ;
- la consommation des crédits des projets et programmes sous tutelle est améliorée.

Le risque lié à la mise en œuvre du programme a trait à la lenteur dans l'exécution des activités par les structures.

### 1.9. Tableau de programmation

Le tableau qui suit présente le coût de chaque action du programme en 2023, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2024 et 2025.

Tableau 5 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 1

Titres	2023	2024	2025
<b>Programme 1 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT</b>			
Personnel	126 173 787	132 482 476	139 106 600
Biens et services	470 230 833	493 742 375	518 429 494
Transfert	3 703 003 370	3 888 153 538	4 082 561 215
Investissements	60 273 103	63 286 758	66 451 096
<b>Total général</b>	<b>4 359 681 093</b>	<b>4 577 665 147</b>	<b>4 806 548 405</b>

**Tableau 6: Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 1**

<b>Actions du Programme</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Action 1 : Conception et pilotage de la politique du ministère	3 978 051 155	4 176 953 713	4 385 801 399
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	12 291 275	12 905 839	13 551 130
Action 3 : Gestion des ressources humaines et action sociale	192 260 964	201 874 012	211 967 713
Action 4 : Gestion des ressources matérielles et financières	147 150 573	154 508 102	162 233 507
Action 5 : Contrôle des services et de la performance	5 566 758	5 845 096	6 137 350
Action 6 : Gestion du cadre législatif et réglementaire	5 181 838	5 440 930	5 712 977
Action 7 : Gestion des informations statistiques	9 816 755	10 307 592	10 822 972
Action 8 : Gestion des archives, de la communication, des relations publiques et de la documentation du Ministère	9 361 775	9 829 864	10 321 357
<b>Total général</b>	<b>4 359 681 093</b>	<b>4 577 665 147</b>	<b>4 806 548 405</b>

## **2. Programme 2 : Planification et Programmation du Développement**

### **2.1. Présentation du périmètre du programme**

Le champ d'intervention du programme planification et programmation du développement recouvre toutes les activités de la planification nationale, de la programmation du développement, de la coordination des stratégies de développement et du suivi-évaluation des politiques publiques, en vue de leur mise en cohérence avec le cadre global de développement.

A ce titre, le périmètre du programme comporte principalement :

- la coordination de l'élaboration des Orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long terme, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement ;
- la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDES 2022-2026 ;
- l'appui à la formulation des politiques sectorielles ;
- la gestion du dispositif-Prospective ;
- la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation des politiques publiques de développement ;
- la conception et la mise en œuvre des systèmes de planification et de suivi évaluation des politiques publiques.
- la promotion des investissements directs étrangers et la mobilisation des ressources extérieures ;
- l'élaboration du programme d'investissements pluriannuels ;
- la réalisation des études sur les projets et programmes ;
- l'organisation des revues sectorielles et de portefeuilles des partenaires au développement.
- la programmation et le suivi de la performance des projets et programmes de développement ;
- le financement des investissements et le suivi de décaissements

- la coordination de la mise en œuvre de la SNISE ;
- l'alignement des interventions des PTF aux orientations stratégiques du Gouvernement ;
- l'opérationnalisation effective du dispositif institutionnel de sélection des projets et programmes et ;
- le renforcement du cadre de dialogue avec les Partenaires techniques et financiers.

Il recouvre essentiellement la Direction Générale de la Planification et de la Programmation du Développement.

## 2.2. Enjeux et Objectif du programme

Les enjeux majeurs qui caractérisent ce programme sur la période 2023-2025 sont :

- renforcement de la cohérence et la consistance du système national de planification ;
- renforcement des capacités de l'administration publique, en particulier dans les domaines de l'analyse prospective, de la formulation des politiques publiques ainsi que leur suivi-évaluation ;
- mise en place de mécanismes efficaces de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES 2022-2026 ;
- application de la grille harmonisée des rémunérations et avantages et critères d'évaluation du personnel des unités de gestion des programmes et projets sur financement extérieur au Niger ;
- mise en œuvre de la réforme des secteurs de planification.

Dans le domaine de la planification, le Niger dispose d'une vision stratégique de son développement (SDDCI-Niger 2035) déclinée en des Plans Nationaux de Développement (PND) dont le PDES 2022-2026 est le deuxième. Au niveau sectoriel, plusieurs secteurs disposent de politiques. Toutefois, certains ne disposent encore pas de stratégies de référence pour orienter leurs politiques publiques.

Les défis majeurs en matière de programmation des investissements résident principalement dans la faible capacité d'élaboration des projets bancables, répondant aux priorités nationales, susceptibles d'être inscrits dans le Programme d'Investissements de l'Etat (PIE). Une attention particulière sera donnée pour l'opérationnalisation et le perfectionnement du système de gestion automatique des décaissements des projets et programmes sur le financement extérieur, afin d'automatiser la gestion et le suivi des investissements publics dans le cadre de l'amélioration du taux de consommation des crédits du BIE. Afin d'améliorer la performance de la gestion des politiques publiques, la Stratégie Nationale Intégrée de Suivi-Evaluation (SNISE) 2019-2026 a été adoptée. Cela nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur la formulation des projets.

L'autre enjeu non moins important de ce programme sur la période 2023-2025 réside dans la réforme du système de programmation et son opérationnalisation par tous ses acteurs en vue d'améliorer la gestion des investissements. Le PEFA 2016 a relevé la faible performance de la programmation des investissements de l'Etat, son suivi et son évaluation financière. Il s'agit d'adopter de nouvelles références méthodologiques et directives en lien avec la LOLF, de développer des outils de travail et de renforcer les capacités de tous les départements ministériels dans la mise en œuvre de ces outils. La mise en place d'un mécanisme d'audit de la qualité des programmes budgétaires exige de veiller à la qualité des programmes tout en assurant leur cohérence avec les PAP, des documents de politique sectorielle et le PDES. Ce mécanisme d'audit fait partie du cadre d'évaluation des performances des programmes budgétaires.

L'objectif global du programme est de contribuer à la gestion efficace du développement.

De manière spécifique, il s'agit de renforcer les fonctions de planification, de programmation, et du suivi et évaluation des politiques publiques, programmes et projets de développement.

### 2.3. Principaux résultats du programme

Le principal résultat de la mise en œuvre de ce programme est : la chaîne de planification, programmation et suivi évaluation des politiques publiques, programmes et projets de développement est améliorée.

A court terme, les résultats attendus du programme sont les suivants :

- Le dispositif institutionnel de coordination de mise en œuvre et du suivi-évaluation du PDES 2022-2026 est opérationnel ;
- Les cadres stratégiques sectoriels sont élaborés ;
- Un cadre de concertation sur la veille stratégique est mis en place ;
- La PNE est appropriée par le gouvernement et les cadres nationaux ;
- Les outils d'évaluation des politiques publiques sont élaborés ;
- Les organes de mise en œuvre de la PNE sont mis en place ;
- Le programme des investissements de l'Etat 2023-2025 est élaboré ;
- De nouveaux projets de développement sont formulés ;
- La monographie des partenaires techniques et financiers est disponible ;
- Les rapports semestriels et annuel de performance des programmes et projets sont élaborés ;
- Les revues des programmes de coopération sont organisées ;
- Les missions de supervision sont organisées ;
- Une table ronde est organisée sur le financement du PDES 2022-2026 ;
- Un mécanisme de suivi des décaissements est assuré ;
- Les capacités des cadres de la DGPPD sont renforcées.

### 2.4. Indicateurs de performance et cibles

Pour évaluer la mise en œuvre du programme, deux (02) indicateurs ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7: Indicateurs pour le suivi de la performance du Programme 2**

Indicateurs	Situation en 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Taux d'exécution du BIE	67.43	75	82.5	90
Taux annuel d'Exécution Financière du PAP du PDES	78,18 <sup>2</sup>	80 <sup>3</sup>	85	90

<sup>2</sup> PDES 2017-2021

<sup>3</sup> PDES 2022-2026

## 2.5. Stratégie du programme

L'atteinte du résultat « La chaîne de planification, programmation et suivi évaluation des politiques publiques, programmes et projets de développement est améliorée », se fera à travers la poursuite de la conception des documents de planification et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Évaluation. Il s'agit de concevoir (aligner) les documents méthodologiques (existants) sur les directives adoptées et de conduire des actions de renforcement des capacités nationales, tant au niveau central, sectoriel que régional.

Pour atteindre le résultat « le mécanisme de coordination de la mise en œuvre des stratégies globales de développement est *performant* », il s'agit de renforcer le dispositif institutionnel de coordination de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDES 2022-2026. Il s'agit d'apporter les appuis nécessaires aux départements ministériels afin que les rapports annuels de performance (RAP) servent à alimenter les dispositifs de suivi-évaluation du PDES 2022-2026.

L'élaboration des politiques sectorielles se fera à travers la poursuite de l'utilisation du guide méthodologique et un accompagnement technique approprié et adapté aux spécificités des secteurs. Le projet des secteurs définis, au nombre seize (16), permettront d'assurer une harmonie dans l'élaboration des politiques publiques. L'appui des PTF sera recherché afin que tous les secteurs prédéfinis disposent chacun d'un document de politique sectorielle.

Enfin, la promotion de la pratique de suivi et évaluation des politiques publiques se fera à travers l'institutionnalisation de l'évaluation.

Il s'agira d'accélérer les réformes au niveau des outils de programmation des investissements publics. Les activités de renforcement des capacités entamées en 2017, devront s'intensifier au cours de la période 2023-2025. Les fiches de projet élaborées depuis 2018 ont été allégées en 2022, suivant les nouvelles procédures et maquettes. Elles permettent de garantir la transparence et la maturation des projets découlant des PAP à inscrire dans le PIP. Les procédures reformées de programmation des investissements de l'État sont appliquées depuis 2018. Le

programme veillera au bon fonctionnement des cadres d’audit de la qualité et de la performance des programmes budgétaires et à l’alignement du PIP aux plans nationaux de développement.

Les missions de suivi-évaluation de performance des projets d’investissements seront renforcées et feront l’objet de rapport et d’examen par les organes concernés. Les cadres de concertation des PTF fonctionneront de façon appropriée et permettront une amélioration du rythme d’exécution des projets sur financement extérieur. Les états généraux des projets et programmes ainsi, les revues de portefeuilles et des programmes de coopération seront effectuées.

## 2.6. Présentation des actions et mesures

### 2.6.1. Actions

**Tableau 8 : Présentation des actions du programme 2**

<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
Promotion des cadres stratégiques nationaux	Objectif de l’action 1 : Renforcer la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux	Pourcentage des réunions des organes du dispositif de mise en œuvre du PDES
Evaluation des politiques publiques	Objectif de l’action 2 : Renforcer la mise en œuvre de la PNE	proportion d’organes du dispositif de mise en œuvre du PDES fonctionnel
Evaluation des politiques publiques	Objectif de l’action 2 : Renforcer la mise en œuvre de la PNE	Nombre de politiques publiques évaluées
Programmation du développement	Objectif de l’action 3 : Renforcer la programmation du développement	Taux de mobilisation des ressources extérieures
Suivi et Evaluation des Programmes et Projets	Objectif de l’action 4 : Renforcer le suivi-évaluation des programmes et projets	Proportion des projets performants <sup>4</sup>
		Proportion des projets évalués <sup>5</sup>

### 2.6.2. Mesures d’accompagnement

La mise en œuvre efficace, des actions du programme, relatives à la planification et à l’évaluation des politiques publiques, nécessite la prise de mesures suivantes :

<sup>4</sup> Projets et programmes dont le taux physique et financier dépasse 75% ;

<sup>5</sup> Nombre des projets à évaluer par rapport au nombre de projets évalués ;

- l'institutionnalisation de l'évaluation ;
- l'application de l'architecture de la planification ;
- l'alignement des programmes budgétaires au PAP/PDES ;
- l'adoption des secteurs de planification ;
- la mise en place des organes du dispositif institutionnel du PDES 2022-2026 ;
- la mise en place du dispositif institutionnel de la SNISE ;
- l'application du décret portant la grille harmonisée.

Pour assurer le bon fonctionnement de la programmation du développement, les mesures d'accompagnement suivantes sont nécessaires ; il s'agit de :

- appliquer le décret 2015-353/PRN/PM du 10 juillet 2015, portant cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics.
- opérationnaliser le cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics ;
- rehausser les fonds alloués pour la réalisation des études de faisabilité des projets et programmes ;
- adopter les textes appropriés pour l'accès aux fonds d'études ;
- généraliser et systématiser les revues sectorielles et de portefeuilles des partenaires au développement ;
- poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la consommation des crédits ;
- définir et faire appliquer des directives claires en matière de conception et de mise en œuvre des projets d'investissements pour une meilleure intégration de ces projets dans les programmes budgétaires et de la chaîne des dépenses.

## 2.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme « Planification et Programmation du Développement » est placée sous la responsabilité du Directeur Général de la Planification et de la Programmation du Développement. Il nécessitera principalement l'intervention des structures de la Direction Générale de la Planification et de la Programmation du Développement, à savoir :

- la Direction du Plan et de la Prospective ;
- la Direction des Politiques Sectorielles et de la Programmation du Développement ;
- la Direction du Suivi de la Performance et de l'Evaluation des Projets et Programmes de Développement ;
- la Direction du Financement des Investissements et du Suivi des Décaissement.

## 2.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Les hypothèses liées à la mise en œuvre du programme 2 sont de quatre ordres :

- l'intérêt politique accordé par les plus hautes autorités sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDES et des politiques sectorielles est maintenue ;
- les financements nécessaires à la mise en œuvre du PDES 2022-2026 sont mobilisés et consommés ;
- l'alignement des bailleurs de fonds aux procédures nationales en matière de conception et de la programmation des investissements publics.
- l'engagement des hautes autorités (DPG) pour le relèvement du fonds d'études des projets et programmes.

Les principaux risques liés à la mise en œuvre du programme résident dans :

- la faible appropriation du PDES 2022-2026 et des outils de programmation budgétaire par toutes les structures nationales ;
- le long délai de mise en vigueur des accords de financement,
- la disponibilité des ressources pour le financement des projets et programmes d'investissements.

Le principal risque lié au programme porte sur la lourdeur du dispositif de coordination, de mise en œuvre, et de suivi-évaluation du PDES 2022-2026.

## 2.9. Tableaux de programmation

**Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 2**

Catégories de dépenses	2023	20234	2025
Personnel	338 375 154	355 293 911	373 058 607
Biens et services	54 049 521	56 751 997	59 589 597
Transfert	-	-	-
Investissements	55 296 659 654	47 351 200 940	43 255 996 537
<b>Total général</b>	<b>55 689 084 329</b>	<b>47 763 246 848</b>	<b>43 688 644 740</b>

**Tableau 10 : Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 2**

Actions du Programme	2023	2024	2025
Action 1 : Promotion des cadres stratégiques nationaux et sectoriels	32 734 574 788	34 371 303 527	34 371 303 527
Action 2 : Programmation du Développement	5 859 000	6 151 950	6 151 950
Action 3 : Evaluation des Politiques Publiques	640 306 944	672 322 291	672 322 291
Action 4 : Suivi et Evaluation des Programmes et Projets	22 294 984 628	12 699 444 287	8 624 842 179
Action 5 : Financement des Investissements	13 356 946	14 024 793	14 024 793
<b>Total général</b>	<b>55 689 084 329</b>	<b>47 763 246 848</b>	<b>43 688 644 740</b>

### **3. Programme 3 : Gestion macroéconomique**

#### **3.1. Présentation du périmètre du programme**

Le champ d'intervention du programme « Gestion macroéconomique » recouvre toutes les activités d'études, de prévision et celles relatives aux réformes économiques et à la coopération économique pour promouvoir un cadre macroéconomique stable et propice à la compétitivité et à la diversification de l'économie.

Le périmètre du programme recouvre essentiellement :

- l'analyse des informations économiques, financières et fiscales émanant des différents agents économiques, afin d'élaborer la note de cadrage macroéconomique et budgétaire ainsi que la note de conjoncture économique ;
- la réalisation des études à caractère économique et financier ;
- la définition et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'intégration économique régionale du Gouvernement et le suivi-évaluation du processus d'intégration sous régionale et régionale;
- les actions de renforcement des relations économiques ;
- la conduite des réflexions sur les réformes nécessaires à la stabilité macroéconomique, à l'accélération de la croissance économique et de l'emploi ainsi qu'à la maîtrise de l'inflation.

#### **3.2. Enjeux et Objectif du programme**

Les principaux enjeux du programme sur la période 2023-2025 sont de conduire des analyses économiques, des études et d'assurer un fonctionnement approprié du processus de cadrage macroéconomique et budgétaire dans le contexte du budget programme. Il s'agit également d'assurer notre présence et de garantir nos intérêts dans le concert des nations au niveau sous régional, régional et continental et de définir les conditions appropriées pour la mise en œuvre des réformes pour une transformation structurelle de l'économie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026.

Dans ce contexte, l'objectif du programme est d'asseoir un cadre macroéconomique stable. Ce cadre doit être cohérent avec les politiques publiques, les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux. Aussi, il doit être conforme aux objectifs de croissance inclusive, favorable à la compétitivité et à la diversification de l'économie.

### 3.3. Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus du programme sur la période 2023-2025 sont :

- à moyen terme, la qualité du cadre macroéconomique est améliorée ;
- à court terme :
  - la note du cadrage macroéconomique et budgétaire est disponible ;
  - les notes des conjonctures sont disponibles ;
  - les études à caractère économique et financier sont réalisées ;
  - la politique nationale d'intégration économique est mise en œuvre ;
  - le plan des réformes économiques est mise en œuvre ;

### 3.4. Indicateurs de performance et cibles

La performance du programme est mesurée par les indicateurs suivants :

- l'écart de taux de croissance économique entre prévisions et réalisations ;
- le taux de mise en œuvre des réformes.

Le tableau suivant synthétise la situation de ces indicateurs (références et cibles).

**Tableau 11: Indicateur pour le suivi de la performance du programme 3**

Indicateurs	Situation en 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Ecart du taux de croissance économique entre prévisions et réalisations	4,3	0,10	0,08	0,05
Taux de mise en œuvre des réformes	85%	95%	100%	100%

**Sources** : Construction des réducteurs à partir des données du cadrage macroéconomique et budgétaire (2022-2024) et d'aides mémoires (BAD et BM)

### 3.5. Stratégie du programme

En matière de cadrage macroéconomique et budgétaire, il s'agit de poursuivre l'amélioration du modèle AYOROU, de renforcer les capacités des cadres en charge des études et de la prévision ainsi que des utilisateurs institutionnels du cadrage. Il s'agit également d'assurer un fonctionnement approprié du dispositif d'élaboration et de validation du cadrage.

Pour ce qui est des études économiques, les instruments utiles seront élaborés en vue de réaliser des études à caractère économique et financier à travers le modèle d'équilibre général calculable, le modèle de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA). A cet effet, un dispositif sera mis en place. Les notes de conjoncture seront améliorées, tant en termes d'analyse, de délais de publication, de couverture géographique (nationale), et de champ.

S'agissant de la coopération économique, la politique nationale d'intégration économique régionale sera élaborée et adoptée. Un dispositif institutionnel en matière d'intégration économique sous régionale et régionale sera mis en place. Les accords de partenariat seront suivis et évalués afin d'en respecter les engagements et de saisir toutes les opportunités qu'ils présentent. Enfin, les acteurs en charge de l'intégration (cadres et opérateurs économiques) seront formés.

En ce qui concerne les réformes, le plan des réformes économiques sera élaboré et des réflexions seront engagées en vue de traduire la rupture annoncée dans la SDDCI-Niger 2035 en réformes ambitieuses permettant de réaliser sa vision.

### 3.6. Présentation des actions et mesures

#### **3.6.1. Actions**

Le programme « Gestion macroéconomique » comporte quatre actions dont les objectifs sont indiqués dans le tableau qui suit :

**Tableau 12: Présentation des actions du programme 3**

<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
Elaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire	Améliorer la qualité des notes de cadrage macroéconomiques et budgétaires	Délais de validation des notes de cadrage par le Comité Technique Conjoint de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
		Nombre de notes de cadrage macroéconomique révisées
Réalisation des études économiques	Améliorer la prise des décisions	Délais de publication des notes de conjoncture
		Nombre d'études réalisées par an
Renforcement de la coopération économique	Rendre opérationnel le dispositif de suivi de la coopération économique	Nombre de rapports de suivi de la coopération économique
		Politique nationale d'intégration économique régionale adoptée
		Nombre de rapports de suivi des apports des OIGs au développement du Pays élaborés
Conception et suivi des réformes économiques	Améliorer la gestion des réformes économiques	Plan des Réformes Economiques adopté
		Nombre de nouvelles réformes structurelles convenues
		Nombre de réformes structurelles mises en œuvre

### **3.6.2. Mesures d'accompagnement**

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, les mesures suivantes sont préconisées :

- réviser l'arrêté portant création du Comité Technique Conjoint de cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances ;
- opérationnaliser le cadre de concertation Etat-PTF pour le suivi des appuis budgétaires.

### 3.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme « Gestion macroéconomique » est placée sous la coordination technique du Directeur Général de l'Economie.

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme seront assurées par la Direction Générale de l'Economie (DGECO) et ses structures centrales. Les trois (03) directions centrales relevant de la DGECO sont les suivantes :

- la Direction de l'Analyse Economique, de la Prévision et de la Modélisation (DAE/PM) ;
- la Direction de la Coopération Economique (DCE).
- la Direction des Réformes Economiques et de la Transformation Structurale (DRE/TS) ;

### 3.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme suppose l'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire, des études économiques, de la politique nationale de l'intégration et du plan des réformes économiques.

Plusieurs facteurs peuvent compromettre la réussite du programme parmi lesquels on peut citer : l'insuffisance du financement, la mobilité du personnel ainsi que le dysfonctionnement des cadres de coordination et de dialogue permanent entre les acteurs intervenant dans la gestion de l'économie.

### 3.9. Tableau de programmation

**Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en FCFA) du Programme 3**

Catégories de dépenses	2023	2024	2025
Personnel	108 968 270	114 416 684	120 137 518
Biens et services	47 714 853	50 100 595	52 605 625
Transfert	0	0	0
Investissements	37 609 310	39 489 775	41 464 264
<b>Total général</b>	<b>194 292 433</b>	<b>204 007 054</b>	<b>214 207 407</b>

**Tableau 14 : Programmation financière par action 2023-2025 (en FCFA) du Programme 3**

Actions du Programme	2023	2024	2025
Action 1 : Elaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire	6 793 725	7 133 411	7 490 081
Action 2 : Réalisation des études économiques	1 544 246	1 621 458	1 702 531
Action 3 : Renforcement de la coopération Economique	36 051 981	37 854 580	39 747 309
Action 4 : Conception et suivi des réformes économiques	149 902 481	157 397 605	165 267 486
<b>Total général</b>	<b>194 292 433</b>	<b>204 007 054</b>	<b>214 207 407</b>

## QUATRIEME PARTIE : CONCLUSION

---

La réhabilitation de la fonction planification est effective. Elle a été concrétisée dès la mise en place du Ministère en charge du Plan en 2012 par l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, prorogé en 2016. Cette fonction se renforce grâce à l'élaboration de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), Niger 2035 et des PDES 2017-2021 et 2022-2026. Cependant, des défis importants restent à relever, aussi bien en termes de clarification du système de planification en cours que de réformes du système de programmation en vue de progresser vers des normes de qualité et d'efficacité de la dépense publique. En outre, la gestion macroéconomique suppose de prendre en compte les enjeux de long terme pour mettre en ligne les réformes et la mobilisation des ressources extérieures sur les objectifs de la vision prospective 2035.

Le DPPD 2023-2025 vise à l'horizon 2025, de promouvoir la planification stratégique du développement pour la mise en œuvre efficace et concertée de la vision prospective définie. Deux programmes opérationnels sont conçus à cet effet. Ces programmes prennent en compte les enjeux liés à la formulation et à la mise en œuvre du PDES 2022-2026 dans le contexte de la mise en œuvre de la LOLF de 2012.

Pour le programme support, il s'agira de mettre en place des outils de gestion des ressources humaines, matérielles et financières modernes permettant d'appuyer efficacement la conduite des programmes opérationnels.

Aussi, il est nécessaire de mobiliser les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes et de créer les conditions de travail appropriées.

## ANNEXES

### Annexe I : Cadres logiques des programmes

#### Cadre logique du Programme 1

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques	
Objectif du programme : Asseoir une administration d'excellence pour répondre aux défis du Ministère.	Taux d'exécution physique des programmes Taux d'exécution financière des programmes	Rapports semestriels de performance, Rapports Annuels de Performance, Situations semestrielles des livrables, Rapports annuels d'activités	Hyp : Les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes sont créées	
Objectif Action 1 : Améliorer le Pilotage des actions du Ministère	Pourcentage d'actions du Ministère dont les activités sont exécutées à plus de 75%		Rapports semestriels de performance, Rapports Annuels de Performance, Situations semestrielles des livrables, Rapports annuels d'activités	Hyp : Les ressources humaines nécessaires sont mobilisées  Hyp : Les conditions de travail appropriées sont créées. Risque :
Produit 1.1 : Les réunions de cabinet sont régulièrement organisées	Fréquence des réunions de cabinet tenues			
Produit 1.2 : Le système statistique est performant	Part du budget de l'INS financé par la subvention Proportion des produits SSN ayant fait l'objet d'application CNAQ/SP.			
Produit 1.3 : Les missions à l'intérieur et à l'extérieur sont réalisées	Nombre de missions réalisées			
Produit 1.4 : Les projets sous tutelle sont mis en œuvre	Pourcentage de projets sous tutelle dont les PTBA sont exécutés à plus de 75%			
Objectif Action 2 : Améliorer le suivi-évaluation des programmes du Ministère	Pourcentage de rapports d'activités (Rapports semestriels et annuels, RAP) élaborés dans les délais			
Produit 2.1 : Les documents de programmation sont élaborés	Pourcentage de documents de programmation (DPPD, PTA, PAP) élaborés dans les délais			
Produit 2.2 : Les études sont réalisées	Nombre d'études réalisées			
Objectif Action 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Taux de satisfaction du personnel			
Produit 3.1 : La gestion de la carrière des agents est opérationnelle	Nombre d'agents ayant bénéficié au moins d'un acte de gestion de carrière			
Produit 3.2 : Les agents sont formés	Nombre d'agents formés			

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif Action 4 : Améliorer les conditions de travail des agents du Ministère	Proportion de demandes satisfaites		
Produit 4.1. Les structures sont dotées de matériels de transports adéquats	Nombre de véhicules acquis		
	Nombre de véhicules réparés		
	Nombre de motos acquises		
	Nombre de motos réparées		
Produit 4.2 : Les structures sont dotées de biens et services adéquats	Nombre de fournitures de bureau fournies		
	Nombre de consommables informatiques servis		
	Nombre de mobiliers et matériels servis		
Produit 4.3 : Les bâtiments du Ministère sont entretenus	Quantité de produits d'entretien servis		
Produit 4.4. La communication du Ministère est opérationnelle	Fréquence de mise à jour du Site web du Ministère		
	Nombre d'exemplaires de journaux fournis aux structures		
Objectif Action 5 : Assurer le contrôle de performance des services	Nombre de structures inspectées		
Produit 5.1. Le personnel est ponctuel	Pourcentage d'agents respectant les horaires de service		
Objectif Action 6 : Créer un cadre juridique et réglementaire appropriée	Nombre de contrôles juridiques effectués		
Produit 6.1 : Le contrôle juridique est effectif	Nombre d'avis juridiques émis		
	Nombre de projets de textes élaborés		
Objectif Action 7 : Produire les données statistiques du Ministère	Pourcentage d'indicateurs de performance renseignés		
Produit 7.1 : L'annuaire statistique est élaboré	Nombre d'annuaire statistique produit		
Produit 7.2 : Les enquêtes sont conduites	Nombre d'enquêtes réalisées		
Objectif Action 8 : Améliorer la gestion de la documentation et des archives	Evolution de la fréquentation du Centre par les usagers		
Produit 8.1 : Les documents sont disponibles	Nombre de documents classés et accessibles		
	Nombre de documents numérisés		
Objectif Action 9 : Assurer le suivi de la conformité des opérations de passation des marchés publics	Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics		

## Cadre logique du Programme 2

Hierarchie des objectifs et des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif du programme : Renforcer les fonctions de planification, de programmation et de suivi-évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développements.	Taux d'exécution du BIE	BIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intérêt politique accordé par les plus hautes autorités sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDES et des politiques sectorielles est maintenue ;</li> <li>- Les financements nécessaires à la mise en œuvre du PDES 2022-2026 sont mobilisés et consommés ;</li> <li>- L'alignement des bailleurs de fonds aux procédures nationales en matière de conception et de la programmation des investissements publics.</li> <li>- L'engagement des hautes autorités (DPG) pour le relèvement du fonds d'études des projets et programmes.</li> <li>- La faible appropriation du PDES 2022-2026 et des outils de programmation budgétaire</li> </ul>
	Taux annuel d'Exécution Financière du PAP du PDES	RAMO	
Effet : Le PDES est mis en œuvre de façon satisfaisante			
Objectif de l'action 1 : Renforcer la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux	Pourcentage des réunions des organes du dispositif de mise en œuvre du PDES	RAMO	
Produit 1-1 : Le dispositif de mise en œuvre du PDES 2022-2026 est opérationnel	Nombre de rapports de mise en œuvre et de suivi du PDES 2022-2026 élaborés	RAMO	
	Nombre d'outils de suivi-évaluation du PDES élaborés		
Produit 1-2 : Les cadres stratégiques sectoriels sont élaborés	Nombre de documents cadres stratégiques sectoriels élaborés		
Produit 1-3: Un cadre de concertation sur la veille stratégique est mis en place	Nombre de cadre mis en place		
Objectif de l'action 2 : Renforcer la mise en œuvre de la PNE	Nombre de politiques publiques évaluées		
Produit 2-1 : La PNE est appropriée par le gouvernement et les cadres nationaux	Nombre d'acteurs sensibilisés sur la PNE désagrégé par sexe		
Produit 2-2 : Les outils d'évaluation des politiques publiques sont élaborés	Nombre d'outils d'évaluation des politiques publiques élaborés		
Produit 2-3 : Les organes de mise en œuvre de la PNE sont mis en place	Nombre de textes adoptés		
Objectif de l'action 3 : Renforcer la programmation du développement	Taux de mobilisation des ressources extérieures		
Produit 3-1 : Le programme des investissements de l'Etat 2023-2025 est élaboré	Nombre de PIE élaboré et révisé		
Produit 3-2 : De nouveaux projets de développement sont formulés	Nombre de nouveaux projets formulés		

Hiérarchie des objectifs et des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
	Nombre d'études de faisabilités réalisées		par toutes les structures nationales ; - Le long délai de mise en vigueur des accords de financement, - La disponibilité des ressources pour le financement des projets et programmes d'investissements.
Produit 3-3 : La monographie des partenaires est disponible	Nombre de document élaboré		
Objectif de l'action 4 : Renforcer le suivi-évaluation des programmes et projets	Nombre de projets intégrés dans la base de données du SYSNISE		
Produit 4-1 : Les rapports semestriel et annuel de performance des programmes et projets sont élaborés	Nombre de rapports élaborés		
Produit 4-2 : Les revues des programmes de coopération sont organisées	Nombre de revues organisées		
Produit 4-3 : Les missions de supervision sont organisées	Nombre de missions organisées		
Objectif de l'action 5 : Renforcer le financement des Investissements	Taux de consommation des ressources extérieures		
	Taux de consommation du budget d'investissement		
Produit 5-1 : Une table ronde est organisée sur le financement du PDES	Taux de couverture des besoins de financement à travers les annonces		
Produit 5-2 : Un mécanisme de suivi des décaissements est mis en place	Montant de décaissement		
Produit 5-3 : Les capacités des cadres de la DGPPD sont renforcées sur les procédures de passation de marché et de gestion financière	Nombre de cadres (homme/femme) formés sur la passation de marché et la gestion financière		

### Cadre logique du Programme 3

Hierarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif programme : Asseoir un cadre macroéconomique stable.	Ecart de taux de croissance économique entre prévisions et réalisations	Modèle Ayorou (Calcul Comité Cadrage, juin 2021)	Risque lié au caractère aléatoire de l'agriculture/risque sécuritaire
	Taux de mise en œuvre des réformes	Aide-mémoire (BAD – BM)	Hyp : les ressources humaines et financières sont disponibles
Objectif action 1 : Améliorer la qualité des notes de cadrage macroéconomiques et budgétaires	Délais de validation des notes de cadrage par la structure dédiée (comité de cadrage)	Rapport d'activité	Risque : Contraintes liées à la disponibilité des données
Produit 1.1 : la note du cadrage macroéconomique et budgétaire est disponible	Nombre de notes de cadrage macroéconomique révisées	Rapport d'activité	
Produit 1.2 Le modèle Ayorou est amélioré	Nombre de tableau de sorties réalisées	Note de cadrage macroéconomique et budgétaire	Hyp : les données sont disponibles dans le délai
Objectif action 2 : Améliorer la prise des décisions	Délais de publication des notes de conjoncture	Rapport d'activité	Hyp : les ressources humaines et financières sont disponibles
Produit 2.1 : les études à caractère économique sont réalisées	Nombre d'études réalisées	Document des études réalisées	Hyp : les ressources humaines et financières sont disponibles
Produit 2.2 : les notes de conjoncture sont élaborées	Nombre de notes de conjoncture disponibles	Document de notes de conjoncture disponibles	Hyp : les ressources humaines et financières sont disponibles
Objectif action 3 : Rendre opérationnel le dispositif de suivi de la coopération économique	Nombre de rapport de suivi de la coopération économique	Rapport de l'atelier de validation de texte d'adoption du document de la politique nationale d'intégration économique régionale	Hyp : les ressources humaines et financières sont disponibles
Produit 3.1 : la contribution des OIGs au développement du pays est renforcée	Politique nationale d'intégration économique régionale disponible	Rapport d'activité	Risque : lenteur dans la mobilisation des ressources
	Nombre des rapports de suivi- des apports des OIGs élaborés	Rapport d'activité	Risque : lenteur dans la mobilisation des ressources
Produit 3.2 : Le Comité chargé de suivi de la politique est créé	Nombre de réunions du comité chargé du suivi de la mise en œuvre de la politique	Rapports d'activités du comité chargé du suivi	Hyp : La création du comité chargé du suivi est précédée de (conditionnée par) la validation de la politique nationale d'intégration économique régionale

<b>Hierarchie des objectifs</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / risques</b>
Objectif action 4 : Améliorer la gestion des réformes économiques	Nombre de nouvelles réformes structurelles convenues	Rapport d'activité	La résistance des acteurs aux changements
	Nombre des réformes structurelles mises en œuvre	Rapport d'activité	Hyp : Ressources financières et humaines disponibles
Produit 4.1 : la gestion des réformes économiques est améliorée	Plan de mise en œuvre des réformes économiques disponible	Rapport de l'atelier de validation du plan de réforme économique	Hyp : Bonne coordination du suivi du plan des réformes économiques Risque : lenteur dans la mobilisation des ressources
Produit 4.2 : Le comité de suivi du plan des réformes économiques est créé	Nombre de réunions du comité chargé du suivi	Rapports d'activités du comité chargé du suivi	Hyp : La création du comité chargé du suivi est conditionnée par la validation du document du Plan

## Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 15 : Tableau des emplois affectés au programme 1

Catégories	2023	2024	2025
A	45	44	42
B	09	08	08
C	-	-	-
D	-	-	-
Auxiliaires	30	30	30
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>80</b>

Tableau 16 : Tableau des emplois affectés au programme 2

Catégorie	2023	2024	2025
A	64	59	56
B	14	14	14
C	-	-	-
D	-	-	-
Auxiliaires	20	19	18
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>88</b>

Tableau 17 : Tableau des emplois affectés au programme 3

Catégories	2023	2024	2025
A	26	26	26
B	06	06	06
C	-	-	-
D	-	-	-
Auxiliaires	10	10	10
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

## Annexe III : Schéma de financement

Tableau 18 : Tableau de financement (en FCFA) des programmes

Ressources	Total	2023	2024	2025
Internes	17 052 550 524	4 339 742 076	6 201 369 974	6 511 438 474
Externes	144 444 826 932	55 903 315 779	46 343 549 075	42 197 962 078
<b>TOTAL</b>	<b>161 497 377 456</b>	<b>60 243 057 855</b>	<b>52 544 919 049</b>	<b>48 709 400 552</b>